

Compte rendu de l'Assemblée représentative du 15 juin 2021 En VISIO-CONFERENCE

Le 15 juin 2021 s'est réunie l'Assemblée représentative de l'Association Poursuivre, en visio-conférence. Décision prise par les membres du Conseil d'Administration du 2 février 2021 au vu des incertitudes liées à la pandémie.

64 personnes ont participé à cette AR :

- 39 représentants des Groupes locaux (sur 45)
- les candidats au Conseil d'Administration
- les membres du Conseil d'Administration
- et des adhérents volontaires sans droit de vote.

Cette année, la journée s'est déroulée suivant 2 séquences :

La première, une assemblée extraordinaire a examiné la modification des statuts proposée par le Conseil d'Administration. La deuxième, une assemblée ordinaire, a étudié les résolutions et les autres points mis à l'Ordre du Jour avec débats.

I. - Assemblée extraordinaire : Modification des statuts :

Suite à un rejet formulé par la Préfecture en réponse à la déclaration du changement d'adresse du siège social (vote du Conseil d'Administration les 6 et 7 octobre 2020), il nous a été demandé de modifier l'article 5 qui n'est pas conforme à la réglementation des associations.

Rédaction actuelle :

Article 5 – SIEGE :

Le siège est à l'adresse suivante : 18, rue de Varenne, 75007 PARIS. Il pourra être transféré sur simple décision du Conseil d'Administration.

Nouvelle rédaction :

Article 5 – SIEGE :

Le siège est à l'adresse suivante : « ~~18, rue de Varenne, 75007 PARIS~~ ». Remplacé par « 87 rue de l'Eglise, 75015 PARIS ». ~~Il pourra être transféré sur simple décision du Conseil d'Administration.~~

Les Représentants des Groupes Locaux et des Poursuivants isolés réunis en Assemblée Représentative extraordinaire le 15 juin 2021 approuvent la proposition de la modification de l'article 5 des statuts de Poursuivre.

Résolution votée à l'unanimité avec 38 voix pour.

II.- Assemblée représentative ordinaire :

II.1 : les résolutions à voter.

Résolution N° 1 - Le rapport moral 2020 -

Présentation PowerPoint par Jean-Pierre IGOT :

Les Représentants des Groupes Locaux et des Poursuivants isolés réunis en Assemblée Représentative le 15 juin 2021 approuvent le rapport moral 2020.

Résolution votée avec 37 voix pour et 1 voix contre.

Résolution n° 2 - Le rapport d'activités 2020 :

Présentation PowerPoint par Jean-Pierre IGOT qui invite le mouvement après cette crise sanitaire à rebondir.

- Rebondir en relevant le défi majeur qui est de contrer la tentation toujours présente du repli sur soi et de la nostalgie des origines.
- Rebondir en cultivant véritablement l'ouverture et l'écoute des attentes des nouvelles générations des séniors.

Q. : Serait-il possible de mettre les visio-conférences sur intranet ?

R. : Fichier souvent volumineux. A débattre avec le webmaster et seulement après l'accord donné par le conférencier.

Remarque d'un Poursuivant :

La nostalgie ne doit pas être un frein pour aller de l'avant mais il ne faut pas oublier que le passé fait partie de notre identité et qu'il nous a formés.

Les Représentants des Groupes Locaux et des Poursuivants isolés réunis en Assemblée Représentative le 15 juin 2021 approuvent le rapport d'activités 2020.
Résolution votée avec 37 voix pour et 1 voix contre.

Résolution N° 3 - Le rapport financier 2020 :

Présentation PowerPoint par Ronald JOURDE

Ronald rappelle que les représentants ne votent que sur le rapport financier. Le budget 2021 inclus dans le dossier a été donné à titre d'information.

Il précise que l'argent placé en banque a fait l'objet de placements éthiques dans le respect des valeurs de Poursuivre.

Les Représentants des Groupes Locaux et des Poursuivants isolés réunis en Assemblée Représentative le 15 juin 2021 approuvent le rapport financier 2020.
Résolution votée avec 35 voix pour et 3 abstentions

Résolution N°4 :

Les Représentants des Groupes Locaux et des Poursuivants isolés réunis en Assemblée Représentative le 15 juin 2021 constatent un résultat positif de 6 123 € et décident d'affecter cet excédent de la manière suivante :

- 4 363 € au report à nouveau général du Mouvement
- 1 760 € au report à nouveau des Groupes locaux

Résolution votée avec 34 voix pour et 4 abstentions

N.B. : Dans la résolution n° 4, le transfert de la réserve solidarité de 35 952 € vers le report à nouveau du mouvement n'est pas mentionné. Il est demandé aux représentants de se prononcer verbalement sur ce transfert. Sans aucune opposition, le transfert est validé.

Résolution N°5 – Cotisation

Guy DEQUEKER rappelle par un PowerPoint (joint) les raisons qui ont motivé cette proposition.

Q. le coût peut-il sembler élever pour certains adhérents ?

R. Intensifier la communication sur le fait que l'adhésion donne droit à un reçu fiscal.

N.B. : Seules les personnes qui sont imposables peuvent en bénéficier. Le paiement de la cotisation ne donne pas droit à un crédit d'impôt car Poursuivre n'est pas une association reconnue d'utilité publique.

Q : La cotisation locale est-elle comprise dans le tableau proposé ?

R. : Non, car la liberté est laissée aux groupes locaux de la chiffrer. Possibilité de moduler cette cotisation locale.

D'autre part, le terme cotisation locale est inexact dans la mesure où les groupes n'ont pas d'autonomie financière. C'est une participation aux charges.

Les Représentants des Groupes Locaux et des Poursuivants isolés réunis en Assemblée Représentative le 15 juin 2021 approuvent la proposition de la modification du montant de la cotisation 2022 décrite ci-dessous :

« La cotisation au Mouvement inclut dorénavant la fourniture du Bulletin. Son montant est fixé comme suit :

Cotisation solidaire : 100€ (180€ pour un couple)

Cotisation de base : 60€ (100€ pour un couple)

Cotisation réduite : 20€ (20€ pour un couple)

La totalité du montant fera donc dorénavant l'objet d'un reçu fiscal (2/3 de ce montant déductibles). »

Résolution votée avec 33 voix pour et 5 abstentions.

Résolution N°6 - Les candidats à l'élection au Conseil d'Administration :

Les 5 candidats (deux nouveaux candidats et trois membres du CA qui demandent le renouvellement de leur mandat) se présentent individuellement et expliquent brièvement leurs motivations.

Les Représentants des Groupes Locaux et des Poursuivants isolés réunis en Assemblée Représentative le 15 juin 2021 élisent au Conseil d'administration :

- Catherine BACHELLIER (renouvellement) : 35 votes pour
- Jean HARRIVELLE (groupe local - Haut-Rhin) : 34 votes pour
- Bernard HUGUIES (groupe local - Bordeaux) : 34 votes pour
- Ronald JOURDE (renouvellement) : 36 votes pour
- Christine LHUILLIER (renouvellement) : 35 votes pour.

Résolution N°7 :

Les Représentants des Groupes Locaux et des Poursuivants isolés réunis en Assemblée Représentative le 15 juin 2021 donnent tous les pouvoirs au porteur des présentes pour effectuer les formalités administratives relatives aux décisions qui précèdent.

Résolution votée à l'unanimité avec 38 voix pour.

La présentation de toutes les résolutions étant terminée et nul ne demandant plus la parole, à 12H 15, il est demandé aux représentants de procéder au vote en se connectant à BALOTILO (application de vote à distance).

A 14 h, après la pause-déjeuner, les travaux reprennent avec 57 présents. Les résultats des votes sont communiqués. Pour toutes les résolutions, 38 représentants de groupes ont pu exprimer un vote sur 39 votants.

Taux de Participation : 97 %

Les résultats par résolution ont été notifiés dans les points précédents.

II.2 - Puis nous continuons l'ordre du jour de cette Assemblée par des échanges ouverts :

➤ **Pérennisation des visioconférences (PowerPoint joint) :**

Bilan positif.

Catherine BACHELLIER constate qu'elles ne sont pas une vitrine de Poursuivre pour « un éventuel recrutement » et précise qu'elles ne doivent pas être mises en concurrence avec toutes celles qui sont proposées sur le web et qui sont de qualité. Nos propositions correspondent, actuellement, aux préoccupations des Poursuivants. Faut-il élargir ce champ ?

Après échanges, il a été proposé de :

- constituer un groupe éphémère d'analyse critique après les conférences.
- créer un comité éditorial pour choisir les thèmes et valider la programmation
- pérenniser le groupe de préparation mis en place par Marie-Annick GROS ou de le transformer en groupe de recherche chargé de la mise en œuvre.

Il est possible d'envisager la formation d'une seule équipe qui associerait le comité éditorial et le groupe de préparation cités précédemment.

Jean SABIRON se porte volontaire pour rejoindre ce groupe.

➤ **Etude du projet expérimental du groupe « plaidoyer » :**

Présenté par Catherine BACHELLIER avec un PowerPoint joint en annexe.

Catherine insiste sur la notion d'expérimentation. Ce projet pourrait répondre à la controverse souvent entendue entre « Poursuivre mouvement d'action » et « Poursuivre mouvement de réflexion ». Elle rappelle la notion de neutralité politique qui est un des fondamentaux du mouvement. Elle précise qu'il ne faut pas confondre action et acte. Une réflexion donne naissance à un acte. Une pensée collective est un acte créateur.

Le groupe Plaidoyer devrait être multi-compétent et s'ouvrir sur des partenariats extérieurs.

Q : Pourquoi ne pas rejoindre d'autres associations qui utilisent déjà ce mode de réflexion ?

R. : Expérimenter ce moyen dans le cadre de notre association a été envisagé pour essayer, en accord avec les fondamentaux de Poursuivre, de réconcilier les notions « Réflexion-Actions » dont l'opposition pose régulièrement question dans le mouvement.

Remarque : Avis favorable mais un Poursuivant serait intéressé pour réfléchir sur le Personnalisme en rappelant que Mounier prônait l'engagement.

La lecture du livre « les murs blancs » de Léa et Hugo DOMENACH sorti cette année est chaleureusement recommandée.

Après échanges, il a été décidé de poursuivre cette expérimentation validée par le CA. Elle se déroulera sur un an ou deux. Des points d'étape seront faits auprès du CA. Cette question sera remise à l'ordre du jour de l'Assemblée Représentative de 2022 qui validera sa poursuite ou son abandon.

➤ **Communication :**

Jean-Pierre IGOT présente ce point en s'appuyant sur la proposition reçue de BAYARD PRESSE. Il rappelle que ce projet n'est pas finalisé, c'est une base de travail. Le 24/6, une réunion de travail est prévue entre des membres de la commission communication et BAYARD PRESSE pour définir les priorités à court et à long terme, plan sur 3,4 ans. Le budget global pourrait s'élever jusqu'à 75 000 € étalés sur 3 ans mais à ce jour, rien n'a été facturé, ni décidé. Cette présentation est un état des lieux suivi de propositions à tiroir non présentées aujourd'hui car elles demandent à être discutées. Il est intéressant de constater

que BAYARD PRESSE, au vu des documents transmis, ne nous perçoit pas tout à fait comme nous nous voyons.

A ce jour, la tendance envisagée par le Conseil d'Administration serait de proposer ce plan uniquement à des groupes locaux volontaires, avec l'appui de l'ADR, ce qui permettrait de créer un élan qui pourrait ensuite s'étendre à d'autres groupes. Les coûts seraient moindres dans un premier temps.

Echanges :

- Jean SABIRON nous informe qu'un rapport fait par BAYARD PRESSE dans le passé proposait une étude sur l'aspiration des jeunes retraités « Club Landoy ». Il est consultable dans un padlet
- La communication doit être confiée à des professionnels sous le contrôle du mouvement.
- Un groupe témoigne de ses difficultés à garder les jeunes adhérents qui confrontés à un public âgé (parfois une génération d'écart) démissionnent.

Le site :

Q : les pages publiques du site qui doivent être la vitrine de Poursuivre **sont indépendantes** des groupes locaux. Comment les faire vivre ? La qualité et la mise à jour du contenu doivent être assurées. Par qui ?

R. : Un groupe éditorial pour l'espace public du site s'est déjà réuni et attend l'aval du Conseil d'Administration pour faire des propositions. BAYARD PRESSE propose une réflexion sur l'image du site : Le logo, les slogans, les documents...

➤ **Point sur l'ADR (Accompagnement Développement Réseau) :**

Jean-luc BEHR nous propose un PowerPoint (ci-joint) sur la formalisation de la mission de l'ADR et de ses correspondants. Il présente également une nouvelle mission : la mutualisation entre Ateliers.

➤ **JEM 2023 :**

Guy DEQUEKER rappelle qu'il est de tradition qu'à la fin des JEM (journées d'étude du Mouvement) un groupe local se propose pour organiser les prochaines. Celles de 2021 ont lieu en octobre prochain à Lille, il reste 4 mois pour y réfléchir. A ce jour, environ 300 poursuivants sont inscrits pour une capacité d'accueil de 340. Il constate une baisse de participation par rapport aux années précédentes.

L'ordre du jour étant épuisé, avant la clôture de la journée par le président, Jean-Luc BEHR prend la parole pour dire quelques mots de remerciement destinés à Marie-Annick GROS, Jean-Pierre IGOT, et Marie-Hélène POTIER qui n'ont pas souhaité renouveler leur mandat.

Françoise SALOMON, SG



Jean-Pierre IGOT, président

